ANNEE, No. 11. MANITOBA. JEUDI, 12 AOUT, 1875.

NDITIONS
...nt au "Métis."

...our un an est de dix
...ez ou deux piastres
... cours du Canada:
... payer cette somme
... en souscrivant son
...ment.
...es du Métis ont été
...es à St. Boniface,
Avenue Provencher,
... au Nord-Est du Col-
...ans la Bâtisse du

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

...EVAL TROUVE

...UIS le mois de Septembre dernier, ... trouvé un petit cheval bleu, avec ... il est âgé de 5 ans envi... est encore sur ma garde aujour... Le propriétaire est prié de prouver ... aussi de payer les frais d'annon... autres dépenses encourues par le ...

ROGER ST. MATTE.
Peambina Sud.

...a, 1875.



...bliothèque Provinciale.

...personnes ayant en leur possession ... livres appartenant à la Bibliothèque ... sont respectueusement priées ... remettre aussitôt que possible au ... du Secrétaire Provincial, on ... préparer un catalogue et un grand ... d'ouvrages importants manquent.

FELIX TRUDEL.
... du Secrétaire Provincial.

...nipeg, 17 Avril, 1875.



...UREAU D'EXAMNTEURS

POUR LES

...enteurs de la Puissance.

... assemblée du dit Bureau, sera ... dans la cite de Winnipeg, LUN... TRENTE-ET-UN courant, pour l'exa... les candidats pour les commissions ... Arpenteurs de la Puissance.

J. S. DENIS,
Arpenteur General,

... des Terres de la Puissance.

...g, 10 Mai, 1875. 2f

AVIS

DU

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requises par la Loi.

Re: La Résidence et la Culture

SAVOIR:

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 30; Nord-Ouest ¼ Section 27; Sud-Est ¼, Section 10; Sud-Est ¼ Section 3; Nord-Est ¼, Section 3; Nord-Est ¼ Section 10; et Sud-Est ¼, Section 12.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud-Est ¼, Section 18; Nord-Ouest ¼ Section 20; et Nord-Est ¼, Section 27.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*,

Le Sud-Ouest ¼, Section 7; Nord-Est ¼ Section 6; Sud-Ouest ¼, Section 20; Nord Est ¼, Section 6, et Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*,

L'Ouest ½ de l'Est ½, Section 9.

Aussi, que chacun des Réquerants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), dans les Etablissements de Rockwood, Victoria et Grassmere, qui pourra fournir une preuve satisfaisante de sa résidence actuelle et de la culture des dites Terres, ou d'une partie raisonnable, avant le PREMIER JOUR de JUIN, aura permission de tenir son entrée, mais à défaut de telle preuve fournie à cette date, sera déchu de son "Droit d'Etablissement,"

SAVOIR:

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 2; Sud-Est ¼, Section 36; Nord-Ouest ¼, Section 33.

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 15, et Sud-Ouest ¼, Section 31.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Est ¼, Section 28; et Sud-Est ¼, Section 22.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 20, et Nord-Est ¼, Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*,

L'Est ½ de l'Est ½, Section 9; Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 34; Nord-Ouest ¼, Section 34; Nord-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 22; Sud-Ouest ¼, Section 27; Sud-Est ¼, Section 22; Nord-Est ¼, Section 16.

AVIS.

Le temps requis pour l'établissement immédiat sur les terres plus haut mentionnées à été prolongé du 1er JUIN au 15 JUILLET prochain.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 20 Mai, 1875.



AVIS.

DU

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requises par la Loi.

Re: La Résidence et la Culture.

SAVOIR:

Dans le Tp 11, Rg 4 Est, N E ¼ sec 3.

" 11, Rg 5 E, N O ¼ sec S O ¼ sec 10, N E ¼ sec 19.

Tp 7 Rg 6 E, N O ¼ sec 14.

Tp 14, Rg 1 O, N O ¼ sec 2, N E ¼ 25, S E ¼ sec 36.

Tp 13, Rg 2 O, N E ¼ sec 17, S E ¼ sec 30, S O ¼ 33, S O ¼ sec et N E ¼ de la sec 35.

Tp 14, Rg 2 O, S O ¼ sec 2, S O ¼ sec 10, S O ¼ sec 15, N O ¼ sec 33.

Tp 13, Rg 3 O, N E ¼ sec 25, N O ¼ sec 30.

Tp 13, Rg 4 O, S O ¼ sec 15.

Tp 12 Rg 6 O, N E ¼ sec 36, S E ¼ sec 36.

Tp 13, Rg 6 O, N E ¼ sec 1, S O ¼ sec 12.
Tp 12, Rg 7 O, N E ¼ sec 7, S E ¼ sec 30.

Tp 13, Rg 7, O, S O ¼ sec 2, N O ¼ sec 9, S O ¼ sec 14, N O ¼ sec 23, S O ¼ sec 23, N E ¼ sec 33, S E sec 33.

Tp 11, Rg 8 O, S E ¼ sec 31, S E ¼ sec 34.

Tp 12, S O, S O ¼ sec 17, S O ¼ sec 24, N E ¼ sec 25 N O ¼ sec 25, S E ¼ sec 25, S E ¼ sec 36

Tp 13, Rg 8 O, N O, 2, S E, 32, E ½, sec 34.

Tp 14, Rg 8 O, S E ¼ sec 3, O ½ sec 4, S O ¼ sec 12, S E ¼ sec 20.

Tp 13, Rg 9 O, S E ¼ sec 32.

Ces terres comme celles situées dans les Townships non reservés, seront offertes pendant trois mois, depuis et après le 1er juillet prochain, exclusivement pour "Droits D'Etablissement," "Homstead Right;" et toutes celles qui n'auront pas été prises pendant ce temps, comme "Droit d'etablissement," seront offertes en vente et pour la colonisation comme par le passé.

Aussi, que chacun des Requérants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), pourra fournir une preuve satisfaisante de sa résidence actuelle et de la culture des dites terres, ou d'une partie raisonnable, avant le 15 Juillet, aura permission de tenir son entrée: mais à défaut de telle preuve fournie à cette date, sera déchu de son "Droit d'Etablissement."

SAVOIR:

Tp 11, Rg 4 E, S O ¼ sec 22 S E ¼ sec 27, N E ¼ sec 24 S E ¼ sec 3.

Tp 12, Rg 6 E, S O 1/4 sec 5.

Tp 11, Rg 5 E, N O ¼ sec 6 S O ¼ sec 19 S E ¼ sec 18 S O ¼ sec 24 S E ¼ sec 23 N O ¼ sec 34 N E ¼ sec 36 N O ¼ sec 27 N O ¼ sec 35 N E et S O ¼ sec 18 N E ¼ section 6 N E ¼ sec 17

Tp 11 Rg 8 Ouest, N E ¼ sec 36 N O ¼ sec 33 Nhf sec 32 S O ¼ sec 35.

Tp 12, Rg 5 Ouest, S O ¼ sec 18 Nhf sec 31 Nhf et S O ¼ sec 32 N O ¼ sec 30.

Tp 12, Rg 6 Ouest, S E ¼ sec 32 N O ¼ sec 23 Nhf sec 13 N O ¼ sec 33 N E ¼ sec 23 N O ¼ sec 21 N O ¼ sec 15 Nhf sec 16 S E ¼ sec 17 N O ¼ sec 25 S E ¼ sec 35 S O ¼ sec 22 S E ¼ sec 9 S O ¼ sec 12 S O ¼ sec 21 N E ¼ sec 30 N O ¼ sec 26 N O ¼ sec 11 S O ¼ sec 23 Nhf et S O ¼ sec 18 S O ¼ sec 27

Tp 12, Rg 5 Ouest, O ½ de E ½ sec 33 E ½ de E ½ sec 33 S O ¼ sec 17.

Tp 12, Rg 7 Ouest, N O ¼ sec 21 S O ¼ sec 17 S O ¼ sec 9 N E ¼ sec 23 S O ¼ sec 10 S O ¼ sec 18 N E ¼ sec 7 S O ¼ sec 31 S O ¼ sec 19 N E ¼ sec 21 N E ¼ sec 17 N O ¼ sec 31 S O ¼ sec 34 Shf sec 33 N O ¼ sec 34 N E ¼ sec 27 S E ¼ sec 7 N E ¼ sec 18 N O ¼ sec 33 S E ¼ sec 25 S E ¼ sec 16 Nhf sec 30 S O ¼ sec 6 N E ¼ sec 25 S O sec 16 N E ¼ sec 24 N E ¼ sec 10 N O ¼ sec 24 S E ¼ sec 17 N E ¼ sec 12 N E ¼ sec 9 S E ¼ sec 6 S E ¼ sec 20.

Tp 12 Rg 8 Ouest, S E et S O ¼ sec 5 S E ¼ sec 24 S O ¼ sec 15 S E ¼ sec 12 S E ¼ sec 6 N E ½ sec 1 S O ¼ sec 30 S O ¼ sec 16.

Tp 13, Rg 2 Ouest, Nhf et S E ¼ sec 20 N O ¼ sec 33 N O ¼ sec 31.

Tp 13, Rg 3 Ouest, N O 1/4 sec 36 S O 1/4 sec 30.

Tp 13, Rg 4 Ouest, N E 1/4 sec 27 N E 1/4 sec 57 S O 1/4 sec 16 N E 1/4 sec 15.

Tp 13, Rg 6 Ouest, N O et S O 1/4 sec 25 N E et S E 1/4 sec 6.

Tp 13, Rg 7 Ouest, S E 1/4 sec 2 S O 1/4 sec 34 N O 1/4 sec 3 N E 1/4 sec 2 S E 1/4 sec 34 N E 1/4 sec 14 N O 1/4 sec 35 N E 1/4 sec 34 N O 1/4 sec 2 S O 1/4 sec 3.

Tp 13, Rg 8 Ouest, S O 1/4 sec 34.

Tp 14, Rg 1 Ouest, N O 1/4 sec 25 N E 1/4 sec 4 S O 1/4 sec 3.

Tp 14, Rg 2 Ouest, N E 1/4 sec 5 S E 1/4 sec 28 N E 1/4 sec 22 N E 1/4 sec 15 S E 1/4 sec 23 N O 1/4 sec 15 S O 1/4 sec 3 S E 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 27 Ehf sec 3 S E 1/4 sec 17 S O 1/4 sec 20 N O 1/4 sec 9 S O 1/4 sec 16 S E 1/4 sec 6 Nhf 7 S O 1/4 sec 5 S O 1/4 sec 4 N E 1/4 sec 23 N O 1/4 sec 10 N E 1/4 sec 6 N O 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 9 S O 1/4 sec 7 S O 1/4 sec 21.

Tp 14, Rg 7 Ouest, N E 1/4 sec 4 S E 1/4 sec 2 S E 1/4 sec 9.

Tp 14, Rg 8 Ouest, N O 1/4 sec 17 S O 1/4 sec 15 N O 1/4 sec 12 N E 1/4 sec 10 N O 1/4 sec 10 S O 1/4 sec 20.

—AUSSI—

Dans le Township 14, Rang 2 Ouest, le 1/4 Nord-Ouest de la section 22 enrégistrée en faveur de RICHARD KEELING, décédé, les représentants légaux duquel sont par le présent avertis de donner preuves qu'ils sont tels et qu'ils sont établis sur le dit lot avant la date ci-dessus mentionnée.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 22 Mai, 1875.



Avis Public

DU

Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

"En attendant que certaines applications "faites pour la COMMUNE de la POINTE "DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. "**754**, de l'arpentage de la Compagnie "de la Baie d'Hudson, autrement connue "sous le nom de la COMMUNE DE ST. "BONIFACE, soient prises en considération, il est par le présent défendu à toute "personne, qu'elle soit au nombre des applicants ou non, de s'établir ou d'exercer "aucun droit de propriété sur les dites "COMMUNES, ou sur aucune partie d'i"celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance, Winnipeg, 19 Mai, 1875.



Copis du Rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Dans un mémoire en date du 20 Mars 1874, l'Arpenteur-Général des Terres Féderales, faisant allusion a une lettre de M. Codd, Agent intérimaire des Terres Fédérales, en daiâ du 7 Mars courant, demandant l'autorisation d'agir avec les gens qui empiètent sur les limites de bois fédérales, en outre de l'autorisation donnée par l'Ordre en Conseil du 13 Janvier 1873, établissant des réglements concernant le bois dans Manitoba, et en vertu de la 60me section de l'Acte concernant les terres fédérales.

L'Arpenteur Général fait allusion au cas du bois de chauffage saisi, parcequ'il a été coupé sans autorisation et qui, étant en trop petite quantité pour justifier l'emploi de gardiens, sera emporté par les délinquants avant l'expiration de la période fixée pour la vente au profit de la Couronne —

En vertue de raccourcir cette période, l'Arpenteur Général recommande qu'aux termes de la 105me section de "l'Acte des Terres Fédérales," l'Agent des Terres Fédérales à Manitoba soit autorisé à ordonner la vente, dans un délai de quinze jours, du bois coupé sans autorisation sur lequel le délinquant refuse de payer trois fois les droits susmentionnés.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre de l'Intérieur, le Comité recommande que la dite autorisation soit accordée.

Certifié,

W. C. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

15 Juillet, 1875.



Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le présent donné que les terres dans le voisinage des courbres du Lac Manitoba des deux côtés, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirées de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Décembre, 1874.



LE "METIS."

Jeudi, 12 Aout, 1875.

L'Hon. M. Letellier.

On annonce l'arrivée prochaine à Manitaba d'un membre distingué de la section bas-canadienne du gouvernement d'Ottawa, l'Hon. M. Letellier de St. Just, sénateur et Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration. Le but du voyage de l'Hon. visiteur serait, dit-on, d'étudier sur place la condition si alarmante de la population de nos campagnes ruinée et affamée par le manque de récoltes depuis plusieurs années, ainsi que certain détails de la colonisation mennonite.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Letellier comme à un compatriote distingué, et n'avons aucun doute que son séjour parmi nous ne sera marqué que par d'agréables incidents.

M. J. A. Genand, ancien journaliste estimé, accompagnerait l'Hon. M. Letellier en qualité de Secrétaire, M. Genaud profite des quelques loisirs que lui laissent ses fonctions dans le bureau du Greffier en Loi à Ottawa, pour écrire d'intéressantes relations de voyages. Nous espérons voir dorénavant Manitoba figurer dans la collection de notre ancien confrère et ami.

L'Emigration a Manitoba

De l'aveu de tous, jamais occasion plus favorable ne s'est présentée pour nous compatriotes de venir s'établir à Manitoba. Il n'y aura pas de sauterelles l'année prochaine, et le cultivateur est sûr de recolter à l'automne de 1876 de quoi compenser largement ses frais de déplacement, ses travaux de l'année et assurer à sa famille un commencement d'établissement solide et prospere

Il est inutile de répéter ici ce que tout le monde connait de la fertilite inouie du sol de la Rivière Rouge. Pas de travail de terre neuve à faire ; et pourtant il y a du bois en quantité suffisante et pour la construction et le chaffage. Le cultivateur, qui arrive assez tôt le printemps, peut de suite mettre la charrue en terre, semer grains et légumes et compter sur un magnifique rendement.

Nous conseillons l'émigration surtout et par dessus tout aux cultivateurs canadiens, pères de nombreuses familles et dont le patrimoine est devenu insuffisant pour etablir leurs enfants. Avec le produit de la vente de leur petite terre, ils se trouveront, à leur arrivée à Manitoba, propriétaires pour eux et leurs grands garçons de chacun un lot de 160 arpents, sans avoir à payer plus que quelques piastres d'inscription à la Couronne. Ils seront de suite en lieu de se construire maison et étables, acheter quelques animaux, des instruments agricoles, et au bout de la première année, pour peu que Dieu les protège, ils pourront faire une magnifique récolte.

Ceci n'est ni exagéré, ni en quoi que ce soit au-dessous de la verite.

Le temps propice pour l'emigration de nos compatriotes à Manitoba est enfin arrivé, et nous comptons qu'elle ne nous fera pas défaut.

Il y a place aussi pour les bons et honnêtes selliers, forgerons, voituriers, tailleurs, garçons de ferme, servantes, couturières, modistes et blanchisseuses Les petits capitalistes ont mille chances de succès dans n'importe quel genre d'affaire, et nous garantissons la fortune à tout homme qui, possesseur de capitaux un peu considérables, viendrait ici les employer d'une manière intelligente. Il n'y a pas en ce moment dans tout Manitoba de médecin canadien exerçant sa profession.

Tout commence ; les voies du commerce et de l'industrie s'ouvrent à peine ; la population augmente malgré le terrible fléau des sauterelles ; et pour peu que cette calamité s'éloigne, Manitoba marchera bientôt à pas de géants dans la carrière de la prospérité matérielle

Nous convions donc sincèrement nos compatriotes à venir prendre leur part de ce légitime butin du travail et du capital. L'heure a sonné de les y inviter. et nous les invitons cordialement.

Ils trouveront ici des frères. leur langue, leur légitime part d'influence sociale et politique, leurs églises et leurs écoles Ils ne feront que changer de paroisse

Déjà quelques-uns émigrés aux Etats-Unis, nous sont arrivés cette année. Malgré les sauterelles, malgré l'absence des récoltes depuis quatre ans, malgré la crise, ils se sont bien trouvés pour la plupart de leur decision. Ils ont écrit à leurs parents et à leurs amis. et voici ce que nous lisons dans deux journaux canadiens des Etats Unis à ce sujet

Citant l'*Echo du Canada* de Fall River, le *National*, de Montréal, écrit ce qui suit :

" Les Canadiens Français de Fall River, Etats Unis, ont commencé à émigrer à Manitoba Ce mouvement ne devra pas s'arrêter et les colons profiteront, sans doute, des avantages qu'on leur offre. Le gouvernement fédéral a mis à la disposition de nos compatriotes quatre townships. et la société de colonisation de Manitoba fait de louables efforts pour attirer sur ces terres l'émigration canadienne française. Les premiers colons paraissent envisager l'avenir avec de bonnes perspectives, comme nous l'apprend, dans les termes suivants, l'*Echo du Canada*, de Fall River.

" Nos canadiens, qui sont partis " pour Manitoba, il y a quelques se- " maines passées, ont écrit à leurs " familles demeurées à Fall River. " Nos amis semblent être très-satis " faits de leur voyage, et ils espè " rent réaliser à Manitoba tous les " rêves de bonheur et de prospérité " qu'ils ont fait pour l'avenir de " leurs familles. Ils parlent, en " termes très-élogieux, de cette pro " vince, et, nul doute que cela en " decidera plusieurs autres à aller " s'y établir."

" Nous voyons avec plaisir ce mouvement de colonisation de Manitoba. Nous espérons qu'il grandira, et que nos Canadiens des Etats Unis se prévaudront des avantages qui y sont offerts, avant que les Mennonites n'aient entièrement accaparé les terres fertiles de cette contrée."

Le *Travailleur*, excellent journal de Worcester, E. U. nous donne les nouvelles suivantes :

On nous communique des lettres de quatre Canadiens de Fall River, MM. Ls. Lavallée père et fils, S. Lavallée et Ls. Marcille, qui sont écrites de Manitoba à leurs epouses.

" Il nous fait plaisir de constater que ces braves gens sont fort encouragés à tenter une établissement dans cette fertile province. Tous, ils vantent la beauté du pays, et ajoutent que les sauterelles ne sont pas aussi nombreuses qu'on semble le croire dans l'Est.

" Le prix de la farine est de deux à deux piastres et demie le cent livres, le bois est à très bas prix, les autres provisions en égale proportion

" Les salaires sont de $1.25 à $2.75 par jour.

" A la date du 30 Juin, il y avait de l'ouvrage en abondance."

Son Excellence M. Morris et le "Free Press,"

Le *Free Press* en veut à Son Excellence de ne lui avoir pas dévoilé les détails de l'insurrection sanglante des métis à Carlton Il avait flairé une belle petite mine de nouvelles à sensation, et une riche matière d'articles contre Riel, les métis, les français et les catholiques ; et tout cela est tombé à l'eau. Le Lt. Gouverneur n'a pas cru devoir se prêter à une aussi indigne manœuvre, et lorsque toute l'affaire du prétendu soulèvement se bornait à rien ou presque rien, Son Excellence a dû refuser à l'éditeur du *Free Press* des renseignements qui n'existaient pas

" N'importe, s'est dit ce dernier ; puisqu'on ne veut pas parler, c'est que la chose est grave : et si la chose est grave, il a dû y avoir du sang de versé ; et s'il y a eu du sang de versé c'est que les métis français, qui forment la population du Nord-Ouest, sont en révolte et alliés aux sauvages ; s'il y en a révolte, la police de M. French a dû avoir le dessous (joli compliment pour M. French !) ; et s'il y avait un fort Garry quelconque dans les environs, il a dû nécessairement tomber entre les mains des insurgés (toujours flatteur pour M. French !) : donc, j'en sais aussi long que le Lt. Gouverneur qui n'a voulu rien dire et que M. Graham qui m'a renvoyé au Lieut. Gouverneur."

Et c'est alors que le *Free Press* a lancé son fameux article à sensation que le télégraphe, cela va sans dire, a immédiatement transmis en Canada.

Qu'importait au *Free Press* de paralyser d'un coup l'immigration, de jeter l'alarme dans nos relations commerciales, et de semer l'inquiétude et l'epouvante dans une foule de familles !

Cependant, l'éditeur du *Free Press* ne s'est pas arrêté dans le champ si fertile des inductions.

" Puisque les métis sont en révolte, a-t-il continué, c'est que Riel est là bas."

Et, en effet, il l'a imprimé en toutes lettres.

Autre induction. " Puisque les sauvages sont insurgés, c'est qu'ils sont mécontents, s'est il dit avec un rare bonheur ; et si ces peaux rouges sont mécontents, c'est qu'on a dû leur faire des promesses que l'on n'a pas réalisées ; or comme c'est M. Morris (c'est comme cela qu'il appelle aujourd'hui le Lieutenant Gouverneur) qui fait les traités avec M. le Commissaire Provencher, donc c'est M. Morris qui est la cause de tout le trouble et de tout le sang versé."

Eh ! bien, il l'a écrit en toutes lettres ; et cela va être reproduit en Canada je vous l'assure. C'est ainsi que l'Editeur du *Free-Press* se venge de ce que Son Excellence, au lieu de le faire éconduire par son messager lorsqu'il s'est présente insolemment pour avoir communication de secrets d'état, s'est contente de lui dire simplement la verite en peu de mots et sans detai's.

Nous reprouvons, pour notre part la conduite anti patriotique et souverainement temeraire du *Free Press* et nous félicitons Son Excellence de la sagesse qu'il a déployée en cette délicate circonstance.

Ce n'est pas dans l'état de crise commerciale que nous traversons qu'il convient d'effayer les esprits par des nouvelles à sensation. Et lorsque nous savons que le Lieutenant-Gouverneur, assisté de M. le Commissaire Provencher, est en ce moment occupé à la difficile et délicate question du rajustement des traités avec les sauvages, il est criminel de leur susciter des embarras au moins.

Diverses rumeurs circulent au sujet de la nomination du futur gouverneur du Nord Ouest. On mentionne les noms de l'hon M. Letellier et de l'hon. M. Laird. Il est probable que cette nomination n'aura pas lieu avant quelques semaines.—*National.*

La ville de Dundee, Ecosse, dans le voisinage de l'endroit où naquit M. MacKenzie, a offert l'hospitalité au premier ministre qui a prononcé à cette occasion un grand discours dont nous extrayons ce qui suit :

" Par tout le pays règne l'esprit de tolérance des classes et des croyances les unes envers les autres. Je pense que cet esprit fait beaucoup d'honneur à tout le pays. Dans la Province de Quebec, nous avons une nombreuse population française dont le nombre augmente dans la même proportion que la population anglaise. J'ai été heureux, dans une occasion précédente, de rendre hommage aux merveilleux succès des français du Canada. Ils occupent la position d'une population parlant une langue étrangère, mais, comme Lord Dufferin l'a dit à Londres, l'autre jour, il n'y a pas de population mieux habituée à la vie parlementaire et à tous les droits et les aspirations d'un peuple independant et fier. Aussi profondement britanniques que les anglais, les écossais et les irlandais, ils ont aussi un esprit de tolérance et une influence qui se font sentir dans le pays. Je suis heureux de pouvoir dire que les anglais et les français vivent ensemble dans la plus complète harmonie et ne rencontrent aucune difficulté provenant de l'origine différente des nationalités dont ils descendent." (Appl.)

CORRESPONDANCE.

Nous empruntons au *Nouveau Monde* une correspondance de M Maxime Lépine, membre de l'Assemblée Legislative de Manitoba et frère de M. Ambroise Lépine.

Cette correspondance est une réponse aux avancés du trop fameux député de Ste. Agathe, M. l'arpenteur Martin.

M. le Rédacteur du *Nouveau Monde*,

Un journal de Montréal du mois de mai vient de me tomber sous la main, et j'y vois une lettre de M. Martin, membre de Ste. Agathe Ce monsieur cherche à justifier sa fameuse motion d'amnistie dans l'Assemblée Législative, et avance des choses qui ne sont pas exactes.

Comme il mentionne mon nom et me prête des idees que je n'ai jamais eues, vous voudrez bien me prêter un petit espace dans vos colonnes pour rétablir les faits en ce qui me concerne. Il y a dejà longtemps que l'affaire est passee, mais il vaut encore mieux avoir cette rectification tardive, que de voir ces faussetés passer dans le domaine de l'histoire.

Après avoir dit qu'il me demanda de supporter une motion tendant à remercier ceux qui avaient acc[...] une amnistie conditionnelle, et [...] connait la condition, il ajoute :

" *Lépine me fit réponse que per[...]nellement il n'avait aucune difficu[...] supporter un vote dans ce sens, q[...] avait eu l'idée d'amener une sembla[...] motion devant la Chambre, mais q[...] Mgr. Taché l'en avait dissuadé, et q[...] conséquemment il serait forcé de l'oppo[...]ser.*"

Je dois dire à M. Martin que c[...] avancés là ne sont pas exacts, po[...] ne pas dire plus.

Avant que M. Martin ne m'eut [...] un mot de sa motion, je lui av[...] déjà parlé de présenter une motio[...] pour demander une amnistie sa[...] réserve. Et voyant que M. A[...] McKay et moi nous préparions l[...] membres à supporter notre motio[...] M. Martin donna avis de la sienn[...] Nous lui demandâmes avec instan[...] de retarder quelques jours, espéra[...] réussir à faire adopter la nôtre, [...] ne voulut rien écouter. A tout pri[...] sa motion devait entrer sur les [...]dres du jour et venir devant [...] Chambre.

Comme il est facile de le voir, [...] n'est donc pas *une semblable moti[...] que j'avais eu l'idée d'amener deva[...] la Chambre :* et en avançant cela [...] Martin sait fort bien qu'il dit u[...] chose fausse.

J'etais present à la réunion d[...] membres français dont parle M. Ma[...]tin. A cette reunion qui eut lieu [...] veille du jour où la motion de [...] Martin devait venir devant la Cham[...]bre, tous à l'unanimite sollicitere[...] M. Martin de retirer sa motion [...] que dans quelques jours nous esp[...]rions pouvoir en faire adopter u[...] autre demandant l'amnistie sans r[...]serve. M. Martin refusa obstinem[...] C'est alors que les membres fr[...]çais, plutôt que de supporter u[...] motion comme celle de M. Mart[...] demandant une amnistie [...] ans de bannissement, deciderent [...] ne pas supporter cette motion.

M. Martin pretend que je lu[...] dit que je ne pouvais supporter [...] motion parce que Mgr. Taché [...] avait dissuadé. Ceci est absolum[...] erroné.

Quand M. Martin m'a deman[...] pour la première fois de second[...] sa motion, je n'avais encore parlé [...] Mgr. Taché d'aucune motion de [...] genre. Je lui dis que j'avais l'inte[...]tion de présenter moi-même u[...] motion d'amnistie sans réserve, [...] que, comme j'avais appris que M[...] Taché était à écrire une broch[...] qui désapprouvait l'amnistie con[...]tionnelle, je ne voudrais pas su[...]porter une motion qui donnerait [...] démenti à ce qu'écrivait Mgr. Tach[...]

Voilà la vérité pour ce qui m[...] concerne. Comme on le voit, [...] Martin a faussement représenté l[...] faits

En parlant de la réunion ment[...] plus haut, M. Martin dit q[...] toutes ses suggestions furent rep[...]sées *sous prétexte que cette quest[...] mettait le gouvernement dans [...] se position.* Je n'hésite pas à décla[...] que cet avancé encore est compl[...]ment faux. Il n'a nullement [...] question de fausse position ou d'e[...]barras pour le gouvernement. [...] Martin, qui probablement [...] comprendre les raisons qui em[...]chaient les membres frança[...] supporter sa motion, a pres[...] c'était par crainte d'embarras [...] gouvernement, et a pris sa p[...]tion pour un fait.

Si M. Martin tient absolu[...] mettre devant le public tous [...] tails intimes de l'histoire de [...]tion, il me forcera peut-être [...] ce qui s'est passé entre [...]

...hamp, au sujet de cette motion.

Je demeure,
Votre, etc.,
MAXIME LEPINE.

...Février,
1875.

...lles du Nord-Ouest

...E DE BONNE ESPERANDE,
...PE, RIVIÈRE MCKENZIE.)

...mande de Good Hope, à ...1er Février dernier, que ...ges étaient visités par la ...la coqueluche. Tout le ...ait été atteint de la mala... enfants surtout. Beaucoup ...derniers étaient morts par ...la violence de l'épidémie.

...ait eu des caribous sur les ...chasse des sauvages ; mais ...t disparu dès l'automne, ...que les pauvres sauvages ...réduits à ne se nourrir que ...; heureusement qu'il y en ...foison. N'eut été cette pro... beaucoup de sauvages se... morts de faim. Comme il y ...lors beaucoup de neige, on ...faire une chasse facile au ...dans le cas où il serait re...

...ttres de la Providence nous ...nt que presque tout le dis... McKenzie était menacé d'une ...disette l'hiver dernier.

...traiteurs venus là par la Ri... Fraser et la Rivière la Paix ...fait monter beaucoup le... originaux, de sorte que les ...qui ne font pas la chasse ne ...guère comment ils allaient ...vivre.

...lbaska on craignait beau... disette pour cet été. La chas... peu abondante au Nord ...et le poste de la Compagnie ...Baie d'Hudson qui avait cou... avoir beaucoup de viande et ...à vendre, n'en avait plus ...temps qu'une très minime ...

ST. ALBERT.

...lettres de St. Albert sont du ... Il régnait à cette date un ...découragement parmi la po... de St. Albert. Par suite des ...torrentielles survenues l'été ...t, presque personne n'avait ...re de foin. Et à raison de ce ...e de foin et de la rigueur ...nuelle de l'hiver, il est mort ...ande quantité d'animaux. Il ...une des habitants du lieu qui ...du toutes leurs bêtes à cornes. ...essayer de sauver les ani... ...dmonton a dépensé jusqu'au ... grain d'orge et à la dernière ..., desorte que rendu au prin... il n'y avait presque plus de ...e nulle part.

...présence d'un petit corps de ... à Edmonton a grandement ...tribué à exciter l'émulation. Ne ...ant pas d'avoine dans le pays, ...s de la police ont dû acheter ...ge pour leurs chevaux.

...s le mois de Mars dernier ...gneur Grandin a fait com... ...r, en face de la Cathédrale ...t sur pilotis de 360 pieds de ... Cette construction était indis... ...le. Il y a à la porte de la mis... de St. Albert une rivière bour... ...les chevaux et les hommes ...ent leur vie. Ce pont doit ... maintenant. Il coute $1300 ... moitié est payée par la mis... l'autre par M. Hardisty, en ...t privé.

...Grandeur Mgr. Grandin, était ... de St. Albert en barque le 4 ...our aller visiter les missions ...ton, du Lac Vert, de l'île à ...e, du Lac Caribou etc., et ne ...de retour qu'au mois de

Nouvelles Locales.

—Les sauterelles sont disparues depuis quelques semaines. Les patates et les grains semés un peu tard ont une excellente apparence.

—Jeudi dernier, une jeune fille mennonite est tombée du *Selkirk* entre la Grande Fourche et Pembina et s'est noyée.

—Le temps est on ne peut plus favorable pour les foins. Bien qu'il soit en général moins abondant que l'année dernière, il va probablement s'en faire une grande quantité.

— Parmi les passagers du *Selkirk* arrivé samedi dernier se trouvait M. Ls. Hainault, shérif de Beauharnois, P.Q. M. Hainault est venu visiter son beau frère, l'Hon. J. Dubuc, et voir un peu cette petite province de Manitoba dont on parle tant. Il est reparti mardi avec la plus favorable impression du pays.

Nous engageons nos compatriotes de la province de Québec qui désirent se donner, pendant la saison d'été, le délassement d'un voyage agréable, à venir comme M. Hainault faire un tour à Manitoba.

Nouvelles Religieuses.

Rendant compte d'un livre sur les îles Fiji que vient de publier M. Forbes, protestant, *Le Pall Mall Gazette*, journal aussi protestant, rend à nos missionnaires cet hommage que nous sommes heureux, disent les *Annales catholiques*, de consigner ici :

" Le docteur Forbes, comme la plupart des voyageurs dans le Pacifique, professe une admiration enthousiaste à l'égard des missionnaires catholique français. Il ne se lasse pas de vanter leur abnégation, leur détachement des choses du monde, leur infatigable énergie, et, par dessus tout, le bon sens qu'ils déploient en enseignant à leurs convertis les devoirs de la morale et les décences de la civilisation, au lieu de s'efforcer à l'instar de leurs confrères protestants, à les transformer en " théologiens. "Ces honnêtes Français, écrit-il, réalisent presque le type idéal de l'apôtre missionnaire, travaillant parmi les païens et les aidant du produit de ses honnêtes labeurs."

Quel beau témoignage dans la bouche d'un protestant !

Le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste une nouvelle démonstration a eu lieu au Vatican. Les représentants des Sociétés de la Jeunesse catholique existant dans les différents diocèses de l'Italie se sont réunis autour du trône du Vicaire de Jésus Christ, pour lui présenter leurs hommages et l'expression de leur entier dévouement.

Aux représentants de la jeunesse catholique italienne s'étaient joints plusieurs pèlerins de la péninsule, de retour de leur pieuses excursion aux sanctuaires les plus vénérés de la France. Ils portaient fièrement à leur boutonnière la croix rouge du pèlerin et les insignes du Sacré Cœur.

L'assistance, composée de plusieurs centaines de personnes, a été introduite vers onze heures dans la salle consistoriale.

A l'apparition de Sa Sainteté tout le monde s'est respectueusement agenouillé, pour recevoir sa précieuse bénédiction. Les traits de Pie IX étaient rayonnants de bonheur. La vue de ses enfants de la péninsule réjouit tout spécialement son cœur. Et quel père ne se sentirait pas heureux, en voyant des fils qui, durant les jours de l'épreuve, lui prodiguent des témoignages d'amour et de fidélité ? En entrant dans la salle, le Souverain Pontife a jeté sur l'assistance un regard exprimant le sentiment de la plus tendre affection.

Lorsque Pie IX a pris place sur son trône, M. le docteur Giovanni Aquaderni, de Bologne, qui figure toujours à la tête de ces démonstrations de l'amour filial, a donné d'une voix ferme et accentuée, lecture d'une magnifique adresse exprimant dans les termes les plus nobles, les sentiments que professent les catholiques italiens à l'égard du Vicaire de Jésus Christ, et protestant dans un langage énergique contre tout ce qui s'est fait et ce qui se fait encore au détriment de l'Eglise catholique et du Siége apostolique. Il a terminé en sollicitant la bénédiction du Saint Père sur les Cercles de la jeunesse catholique d'Italie et sur les bonnes œuvres qui en dépendent.

L'émotion peinte sur les traits des assistants disait plus éloquemment que n'auraient pu le faire les paroles que tous partagaient les sentiments exprimés par l'orateur.

Après la lecture de cette adresse, M. Aquaderni a déposé aux pieds du Saint Père la somme de 60,000 francs obole de l'amour filial des Cercles de la jeunesse catholique d'Italie. Après quoi, les différents représentants de ces Cercles sont venus tour à tour se prosterner au pied du trône de Sa Sainteté, pour lui remettre différentes adresses et d'autres offrandes.

Le souverain Pontife s'est alors levé et a adressé à l'assistance un touchant discours, dans lequel s'est surtout manifestée son affection paternelle pour les catholiques italiens. Il a loué leur zèle pour le bien, la constance avec laquelle ils demeurent fidèles aux principes de l'honneur et du devoir ; et les a exhortés à persévérer dans cette voie louable. Le Saint Père les a surtout engagés à travailler à ramener dans le droit sentier les âmes chancelantes. Il a terminé en bénissant avec effusion tous les catholiques d'Italie.

L'assistance s'est retirée sous le charme d'une émotion facile à comprendre et encouragée par les paroles de Sa Sainteté à marcher avec plus de vigueur que jamais dans la voie des œuvres utiles à l'Eglise et aux âmes

PETITES NOUVELLES.

— Les pistolets furent inventés à Pistole Italie vers 1544.

— Paul Boyton, le fameux nageur, a sauvé la vie de 61 personnes.

— Bazaine est en Angleterre. Il a pris une résidence à Ramsgate.

— Il y a 240 jeunes filles parmi les étudiants de l'école de médecine de St. Petersbourg.

— Le Louvre a acheté 12,000 frs., la statue de la vierge récemment découverte en Touraine.

— Cinq cent trente mille dollars ont été distribués aux 20,000 colons du Kansas, dont les champs avaient été ravagés par les sauterelles.

— On estime à 12,000,000 les ravages causés par les sauterelles dans les Etats de l'Ouest, et à un quart de million dans Manitoba.

— La consommation des boissons alcooliques aux Etats Unis a diminué d'un tiers depuis six mois. On attribue cela à trois causes : l'augmentation du lager bier, la grande quantité de cidre qui a été fabriqué l'année dernière et la rareté de l'argent.

— Mme Robert Lake, de Springfield, Mass., a récemment donné le jour à un enfant du poids de 22 lbs et 2 onces.

— Le bateau des étudiants de l'Université Cornell qui ont gagné les régates au lac Saratoga, est fait en papier.

— MacMahon a 37 décorations, 3 moins que Bismark. La dernière lui a été envoyée par l'empereur du Brésil.

— San Francisco compte à présent sent parmi ses changeurs, six chinois. Deux sont déjà retournés en Chine avec une petite fortune.

— Une jeune fille de Riverside, L. I, a été guérie d'une attaque de diptherie aigue par l'application de tranches de bœuf sur la gorge.

— On estime à 1,250,000 le nombre de pigeons coursiers en Belgique. On en dresse en ce moment 200,000 pour la course dans la province de Liége.

— Disraëli doit demander aux Communes de voter $710,000 pour faire face aux frais de voyage du Prince de Galles, aux Indes. Son Altesse s'embarquera le 17 octobre.

— Des ouvriers en démolissant un mur au palais de Buckingham ont trouvé de la vaisselle plate en or et en argent de l'époque de George III, et estimée à plusieurs millions.

— Un orage de grêle, comme jamais on n'en a vu, est passé le 28 juin sur la ville de Pesth, capitale de la Hongrie. Après l'orage, il y avait 2 pieds d'épais de grêlons sur les toits et des milliers de vitres ont été brisées.

— Il y a six mois un nommé Loyd, a été pendu en Georgie pour meurtre, et on vient de découvrir qu'il était innocent. Dans le but d'obtenir la forte récompense que l'on offrait offrait pour le coupable, deux détectives n'ont pas hesité de se parjurer, et de faire conduire un innocent à l'échafaud.

— Patti reçoit 1,000 par soirée quand elle chante dans l'Opéra et $250 pour un concert et $150 quand elle est bissée. Capoul, au Drury Lane, a $2,000 par mois, et Faure et Nicolini chacun $3,100

A une soirée donnée par le baron de Rothschild, Capoul a reçu $500 pour chanter deux romances.

— Le paquebot l'*Amérique* à son dernier voyage a apporté la statue de Lafayette que le gouvernement français a présentée à la ville de New York et qui sera placée dans le Parc Central. La statue est en bronze est l'œuvre de Auguste Berthoide, l'éminent sculpteur.

— La bataille décisive de la guerre entre le Mexique et les Etats-Unis fut livrée à Buena Vista le 22 février 1875. L'armée américaine, sous le commandement du général Taylor, était forte d'environ 5,000 hommes, et celle des Mexicains, commandée par Santa-Anna, comptait 20,000 combattants. Les Mexicains furent défaits avec une perte d'environ 2,500 hommes tués ou blessés. Les pertes des Américains furent de 264 tués et 450 blessés. Cette victoire valut aux Etats-Unis la mise en possession des provinces nord du Mexique.

Ivrogne et Chien.—Une scène du plus haut comique égayait l'autre jour les promeneurs de la rue Ste Marie à quelque distance de l'hôtel Donegana, à Montréal.

Plein comme un œuf M...X. bien connu dans l'endroit cheminait sur le côté gauche de la rue décrivant les zig-zags les plus compliqués. D'une politesse, outrée ce jour-là. M...X tirait son chapeau à tout venant. D'aucuns disent même l'avoir vu saluer les plâtres, nègres ou sauvages placés à la porte des magasins de tabac. Il en était là dans ses civilités, lorsque par malheur, un chien serré de trop près dans l'un des cercles magiques, ne crut pouvoir s'échapper, qu'en bousculant quelque peu notre promeneur enivré. Celui ci surpris de tant d'audace, s'arrête, toise d'un œil disloqué son co promeneur mal appris qui de son coté s'était arrêté avec un air de dire : " mais qu'a-t il donc celui là ?"

M...X cherche à bien s'affermir sur ses jambes, pose une main sur la maison en face, fixe une dernière fois ses yeux sur son insulteur, puis levant soudainement la jambe droite il lance un coup de pied tel qu'il en perd l'équilibre et tomba au beau milieu du fossé. Le chien avait pu parer le coup en faisant un écart ; mais blessé lui même dans ses susceptibilités il prit l'offensive.

Se jetant sur le malheureux il le secoua violemment lui infligeant de cuisantes morsures à........ .pas à la figure.

Le mot de la fin. On accourut au secours de M.........X qui se tenait les mains sur la partie blessée. Souffrez vous lui demanda-t on : oui dit il......de la soif.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

(Signé) ALEXANDER MORRIS.

A tous nos bien-aimés sujets dans la Province de Manitoba,

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la trente huitième année de Notre Règne et intitulé " Acte concernant les Prisons," il est décrété par la première section du dit acte que le Lieutenant Gouverneur en Conseil peut par proclamation déclarer la bâtisse dans la cite de Winnipeg, maintenant servant de Prison Commune pour la Province, la Prison Commune de la Province.

Et attendu qu'en conséquence, Notre Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba en Conseil, a conformément aux dispositions de la dite section, ordonné que la dite bâtisse soit la Prison Commune de la Province ;

Maintenant, Nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation, la Nôtre que nous avons déclaré que la dite bâtisse dans la cité de Winnipeg, maintenant servant de Prison Commune pour la Province, soit la Prison Commune de la Province ; du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont priés de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aime l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour la Puissance du Canada et Lieut. Gouverneur de Notre Province de Manitoba, etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, le troisième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

(Signé,) ALEXANDER MORRIS.

A tous ceux à qui les présentes parviendront,

SALUT :

ATTENDU que Notre Province de Manitoba a pendant cette saison été affligée par la plaie des sauterelles qui ont causé la destruction des récoltes : et attendu que notre peuple est très mal à l'aise par l'appréhension que notre Province peut encore être visitée par l'arrivée de nouvelles sauterelles venant d'autres régions ; et attendu qu'on nous a demandé de fixer un jour pour que notre peuple chrétien se rassemble et supplie le Dieu Tout-Puissant de détourner de nous une si grande calamité

Nous fixons par ces présentes Lundi, le second jour d'Août, comme jour d'humiliation et de prière ; et nous prions nos sujets d'observer le dit jour, et de s'assembler ce jour là dans leurs diverses églises pour les fins susdites, du contenu des présentes nos loyaux sujets sont priés de prendre connaissance, accéder à notre demande, et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANBER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce vingit-et-unième jour de Juillet, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial

CAP. XXXVII, 38 VICTORIA.

Extraits d'un " Acte pour amender Cap. 46 Viet. 37, intitulé : Acte concernant la protection de l'octroi des terres aux Métis."

1. La première section du dit Acte sera amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

Pourvu que le Métis ou la Métisse ayant ainsi vendu son droit, titre et interêt dans le dit octroit de terres, et ayant en conséquence reçu de l'argent ou d'autre considération remette ou offre à l'acheteur d'iceux, l'entier montant d'argent d'achat (si la considération a été en marchandises, ces marchandises seront évaluées à un prix raisonnable et ordinaire) et telles dépenses que le dit acheteur peut avoir encourues dans la transaction, avec intérêts de la dite somme au taux de 12 par cent par année avant trois mois de calendrier de la passation de cet acte, autrement tel marché, s'il est fait par écrit, sera valide, et tel métis devra assurer par bon titre, aux acheteurs susdits, les dites terres ainsi octroyées, avant trois mois après la réception des Patentes de la Couronne.

CAP. XXX, 38 VICTORIA.

Extraits d'un " Acte pour amender l'Acte de 1873 pour régler la vente et le traffic des liqueurs enivrantes."

IV. Le premier paragraphe de la section onze du dit acte est par les présentes amendé de la manière suivante :

Toutes applications pour licence pour vendre des liqueurs enivrantes en détail ou pour licence d'epicier, devra être faite avant les trente jours immédiatement précedant le premier jour de juillet et le premier jour de novembre de chaque année, et aucune application ne sera reçue après tel temps.

VI. Après la passation de cet acte aucune licence de détail ou d'épicier ne sera octroyée à aucune personne pour vendre des liqueurs enivrantes au détail dans cette Province en dehors des limites de la Cité de Winnipeg, à moins que tel applicant n'ait d'abord obtenu la permission, certificat, et recommandation par écrit et dûment attestés devant un Juge de Paix, d'au moins vingt électeurs et franc tenanciers, les plus proches voisins de l'applicant.

CAP. XXXVIII, 38 VICTORI[A]

Extrait d'un " Acte concernan[t le] taux des annonces publiées da[ns la] *Gazette de Manitoba.*"

1 Tout avis public devant par aucune loi être publiée dans la *Gazette de Manitoba*, ne le sera à moins que le taux suivant n'ait été préalablement payee entre les mains du Secrétaire Provincial pour toute insertion de tel avis ou tels avis, savoir :

Une colonne, dix piastres.

Une demi colonne, cinq piast[res]

Un quart de colonne ou moi[ns] deux piastres et cinquante cent[ins]

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné qu'on peut obtenir des Lettres Patentes pour l'incorporation de Compagnies à Fond Social, en vertu du 38 Viet., Cap. 28 en faisant application au Secrétaire Provincial.

Daté au bureau du Secrétaire Provincial, à Winnipeg, ce cinquième jour de Juillet, A D., 1875.

JOHN NORQUAY
Secrétaire Provin[cial]

Enclos de St. Francois-Xavier

Mis à l'enclos, un ETALON poil [...] des taches blanches sous le ventre la [...] blanche, les quatre pattes blanches [...] qu'au genou et portant les initiales [...] sur l'épaule gauche. Il peut être âgé [de] deux ans environ.

Le propriétaire est prié de venir le ré[cla]mer en payant les frais d'annonces [et] depenses encourues par le Gardien [...] etc.

PIERRE POITR[AS]
Gardien [...]

St. François-Xavier, 14 Ju[in] 187[5]